

vendredi 04 avril 2014,

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 31 mars 2014

N° de la séance
4

Nombre de membres présents : 18 en début de séance

Quorum : 9

Nombre de membre délibératifs : 17

ORDRE DU JOUR :

I - Conseil d'Administration

Adoption du procès-verbal de la séance précédente du 10/02/2014

II – Questions pédagogiques

Création du conseil école-collège

III – Questions financières

- A) Décisions budgétaires : modifications
- B) Compte financier
- C) Affectation du Résultat 2013

IV– Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Secrétaire de séance

Mme THULLIER
Représentant parents FCPE



Le Président de séance

J.F.GIoud
Principal de Collège



Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Lundi 31 mars 2014 de 17h 15 à 19h 00	ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 N° de la séance : 4 Feuillet n° : 1
--	--	---

La séance est ouverte, à 17h15, sous la présidence de Monsieur Gioud, Principal du Collège. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le président de séance excuse les absences de différents membres (cf: liste d'émargement jointe)

Après la désignation de Madame Thullier (Parent d'élève FCPE) en tant que secrétaire de séance, le Principal propose de modifier l'ordre du jour par l'ajout des deux points suivants :

- II) A) Questions pédagogiques : Installation du conseil école-collège
- IV) Questions diverses : Motion de la FCPE, concernant la suppression de la classe de 6è.

I . Conseil d'administration

Le procès-verbal de la séance du 10/02/2014 est approuvé à l'unanimité.

II . Questions pédagogiques

A) Installation du conseil école-collège

Le Principal explique que ce conseil est inscrit dans la loi pour la refondation de l'Ecole de la république et institué par le décret n°2013-683 du 24 juillet 2013.

L'objectif de ce conseil est d'améliorer la continuité éducative et pédagogique au sein de chaque secteur scolaire de recrutement.

L'ensemble des mesures relatives à la composition et aux modalités de fonctionnement de cette instance est expliqué dans le bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2013.

Le Principal précise que ce conseil est co-présidé par le chef d'établissement ou son adjoint et l'inspecteur de l'éducation nationale, qu'il doit être installé au cours de la présente année scolaire, qu'il doit permettre la mise en œuvre d'un programme d'actions dès la rentrée 2014 et qu'il se réunit au moins deux fois par an.

Le conseil comprend une représentation égale des personnels des écoles et du collège, soit 3 membres chacun.

Le Principal précise que la première réunion aura lieu le 2 juin et qu'elle aura pour ordre du jour notamment une fiche PPRE passerelle du CM2 à la 6^{ème} en cours de finalisation.

Cette fiche recense les difficultés de l'élève et cible les compétences à travailler dans les deux domaines de la maîtrise de la langue française et des principaux éléments de mathématiques.

La famille de l'élève est aussi partie prenante de ce programme personnalisé de réussite éducative.

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 31 mars 2014 de 17h 15 à 19h 00	ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 N° de la séance : 4 Feuillelet n° : 2
--	--	---

III . Questions financières

A) DBM (Décisions budgétaires modificatives)

Le gestionnaire présente pour information les DBM n°1 et 2 ainsi que les « décisions de l'ordonnateur » n°2 et 3 (exercice 2014).

La DBM n°3 de prélèvement sur le fonds de roulement du service SRH (Restauration et Hébergement) de 4200€ pour l'acquisition de rayonnages adaptés au stockage des denrées dans la réserve alimentaire est ensuite soumise au vote :

Pour : 17 (unanimité)

ACTE 2014-08

B) Compte financier

Le compte financier de l'exercice 2013 est présenté au Conseil.

Après le compte rendu des charges et des produits (par service, domaine et compte) au regard des ouvertures de crédits et des prévisions de recettes, après information du CA par Mme l'Agent Comptable de l'analyse financière et des indicateurs financiers et après discussions, le compte financier est arrêté sans réserve et adopté à l'unanimité des membres présents :

Vote : 17 (pour unanimité)

ACTE 2014-09

C) Affectation du résultat de l'exercice 2013

Le résultat négatif de l'exercice 2013(12 514.40€) est affecté selon la répartition suivante :

- service général	- 14 274.82€
- service spécial SRH	+ 1 760.42€

Adoption à l'unanimité

ACTE 2014-10

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 31 mars 2014 de 17h 15 à 19h 00	ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 N° de la séance : 4 Feuillet n° : 3
--	--	---

IV) . Questions diverses

1) Motion des parents d'élèves : (cf : document joint)

Les parents d'élèves sont très inquiets des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2014. La suppression d'une classe de 6è est prévue.

Ils pensent que par voie de conséquence, l'octroi de dérogations sera impacté. Un poste de professeur de Mathématiques est supprimé.

Le Principal rappelle que la capacité d'accueil maximum est fixé à 112 élèves (soit 28 élèves par classe).

Cette capacité d'accueil englobe les élèves du secteur et d'éventuelles demandes de dérogations.

2) Spectacle de juin 2014 :

Le spectacle de fin d'année du Collège de Noës, étant victime les années précédentes de son succès, il est prévu cette année de le répartir sur 2 dates :

les mercredi 18 et jeudi 19 juin 2014.

Les répétitions auront lieu les lundi 16 et mardi 17 juin.

En effet, pour des problèmes de sécurité évidents, il ne peut y avoir de dépassement de contenance de la salle du Galet, qui est conçue pour 380 places.

Un maximum de billets seront achetés avant la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

MOTION

Rentrée 2014 : dérogations, suppression de classe...

28/03/2014

Les parents d'élèves sont très inquiets des perspectives annoncées par la DGH pour la rentrée 2014.

La perspective de diminuer le nombre de classes de 6è est inacceptable.

Elle va en particulier impacter le nombre d'enseignants présents dans l'établissement (perte d'au moins un poste en Mathématiques).

En réduisant drastiquement le nombre possible de dérogations, elle va mettre en danger la section sportive, refuser des dérogations légitimes à des fratries ou des enfants en situation particulière.

Plus gravement, elle obligera une quinzaine d'enfants scolarisés à l'école du Burck (Mérignac) à s'inscrire au Collège des Eyquems, ce qui leur imposera une heure de trajet par jour, alors qu'ils habitent à quelques minutes à pied du Collège de Noës !

C'est l'intérêt des enfants qui doit être pris en compte, et non pas des règles administratives mal adaptées.

Les parents d'élèves feront tout ce qui est en leur pouvoir pour s'opposer à cette réduction du nombre de section.